



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question au Gouvernement n° 1394

Texte de la question

PROTECTION DES ENFANTS SUR INTERNET

M. le président. La parole est à *M. Jacques Houssin, pour le groupe UMP.*

M. Jacques Houssin. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État aux droits des victimes.

Madame la secrétaire d'État, vous avez récemment montré tout l'intérêt que vous portez à la protection des enfants quand ils sont connectés sur Internet. Il s'agit effectivement d'un sujet dont l'actualité nous rappelle le caractère très préoccupant. Il apparaît que bon nombre d'enfants, lorsqu'ils sont connectés sur Internet, sont exposés au risque d'être identifiés par des personnes mal intentionnées. En effet, les enfants communiquent parfois directement leur identité et entrent directement en contact avec des inconnus sur des forums de discussion. Cette possibilité peut être la source d'un danger réel pour leur intégrité, d'autant plus que la plupart des ordinateurs familiaux ne sont pas dotés de protections ou de filtres assez élaborés pour sécuriser l'usage d'Internet par des mineurs.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous faire part de vos projets pour apporter une réponse qui soit à la hauteur des risques nouveaux en matière de protection de l'identité des enfants les plus jeunes sur Internet ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État aux droits des victimes.

Mme Nicole Guedj, secrétaire d'État aux droits des victimes. Monsieur le député, je vous remercie de me donner l'occasion de rappeler que si Internet est un très bel espace de liberté et de communication, il est aussi le lieu de tous les dangers pour certains enfants. Certains individus, profitant de l'anonymat, les approchent et leur extorquent leurs coordonnées en vue de les rencontrer par la suite.

J'ai décidé, d'une part, de soutenir toutes les actions préventives permettant de lutter contre la pédocriminalité, et, d'autre part, de le faire en responsabilisant les parents.

C'est ainsi que j'ai décidé de parrainer et de promouvoir un logiciel gratuit et très simple d'usage, LogProtect, qui a des vertus essentielles : grâce à lui, les parents pourront empêcher leurs enfants de communiquer sur Internet, à l'occasion de discussions sur des forums ou des chats, des informations personnelles - nom, adresse, numéro de téléphone - qui permettent de les localiser.

D'autre part, sans bien sûr interdire l'usage d'Internet, ce logiciel permet de sensibiliser les enfants au bon usage de cet outil.

Je veux saluer ici les concepteurs bénévoles de ce logiciel, ainsi que l'Association des fournisseurs d'accès et de services Internet, qui s'est associée à mon secrétariat d'État pour faire la promotion de ce logiciel.

Il est du devoir des pouvoirs publics de relayer toutes les bonnes initiatives qui permettent de lutter contre la pire forme de cybercriminalité, celle qui vise les enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jacques Houssin](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1394

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : droits des victimes

Ministère attributaire : droits des victimes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mai 2004